

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ RENNES 2

# LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'avis conforme du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 septembre 2008 relatif à l'habilitation de l'Université Rennes 2 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme ANGELIQUE MONTUWY, née le 7 février 1990 à DUNKERQUE (059), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, Mention SCIENCES DE L'EDUCATION,

*mention très bien*

est délivré à **Mme ANGELIQUE MONTUWY**

au titre de l'année universitaire 2011-2012

et confère le grade de Licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Rennes, le 22 octobre 2012

*Le titulaire*



N° **RENNII 6798180**

2012201100792

*Le Président*



UNIVERSITÉ  
RENNES 2  
LE PRÉSIDENT

Jean-Emile GOMBERT

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



Alexandre STEYER